

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé

A.M. 12-03-2012

M.B. 11-05-2012

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tel que modifié, notamment le chapitre XIII;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement et notamment son article 13;

Considérant que les membres visés ci-dessous répondent aux conditions fixées par le décret précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«M. Maurice Collinge, chargé de mission» est remplacé par «Mme Janine Gobiet, chargée de mission».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 2, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«Mme Janine Gobiet, chargée de mission» est remplacée par «M. Philippe Van Geel, chargé de mission» «M. José Soblet» est remplacé par «M. Eric Daubie».

Article 3. - A l'article 1^{er}, 2, 5^o, A, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«Mme Jacqueline Pirard» est remplacée par «M. Jean Bednar».

Article 4. - A l'article 1^{er}, 2, 5^o, B, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé, la modification suivante est apportée :

«M. Daniel Bouvy» est remplacé par «Mme Martine Deroubaix».

Article 5. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 mars 2012.

